

Comité syndical du 17 octobre 2016

DELIBERATION N° 16-025

Objet : Décision Modificative n°2
1 annexe : formulaire DM2

Le dix-sept octobre deux mille seize à quatorze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Edouard EON	Président du Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique
10 OCT. 2016	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France
20 OCT. 2016	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des trois forêts
	M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
Acte rendu exécutoire :	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
20 OCT. 2016	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA ValParis
Publication ou notification :	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
	<u>Ont donné pouvoir :</u>	
	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE
	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Edouard EON
	<u>Est absent :</u>	
	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Pays de France
Secrétaire de séance	M. Pierre-Edouard EON	

Le Comité syndical,

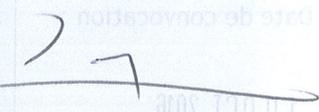
Vu les articles L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu le rapport n° 16-025,

Après en avoir délibéré :

ADOpte par chapitre le projet de décision modificative n°2 de l'exercice 2016 relative au budget du Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits sur les imputations 6234//68, 678//68, 23153//68, 2051//68 du budget du Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique.

Le Président


Monsieur Pierre-Edouard EON



Préparation DM / 2016 [VONum]

Redéploiement de crédits

Utiliser un formulaire par mouvement budgétaire



Date

14/10/2016

Cdr gestionnaire

VONum

Personne référente

Martine ANDRIEUX

N° poste

30.56

1. Montant de la demande

Montant du redéploiement

200 € EPF
35 000 € EPI

2. Cause de la demande

Préciser le motif du besoin de financement de l'opération **abondée**
 Estimation revue à la hausse (préciser la raison) :


3. Conséquences du redéploiement

Les 200 € de la source n'auront aucun impact financier, puisque ces crédits n'ont pas été utilisés au titre de l'exercice 2016. Quant à la cible, ces 200€ permettront, d'une part, régler 2 factures de frais de franchise suite à bris de glace, d'autre part anticiper d'éventuelles autres frais de franchise d'ici la fin de l'exercice 2016.

L'autre virement concerne des frais de licences informatiques pour lesquelles la Nature Analytique n'a jamais été créée, il faut donc effectuer un virement sur cette nouvelle NA, sachant que c'est un chapitre 20 inexistant sur nos lignes jusqu'à présent.

4. Dispositif budgétaire

Source					
Type Enveloppe (EPF,EPI,AP)	Code Programme	Code Opération	N° Enveloppe	Libellé Opération	Nature analytique
EPF	2015P003	O004	E01	Gestion de l'activité	011//6234//68 5274 - SYNDICAT Frais de réception
EPI	2015P003	O001	E03	Frais d'études	23//23153//68 5400 - SYNDICAT Travaux d'investissement

Cible					
Type Enveloppe (EPF,EPI,AP)	Code Programme	Code Opération	N° Enveloppe	Libellé Opération	Nature analytique
EPF	2015P003	O004	E01	Gestion de l'activité	67//678//68 5454 - SYNDICAT Charges exceptionnelles
EPI	2015P003	O004	E03	Gestion de l'activité	20//2051//68 5452 - SYNDICAT Concessions et droits similaires